



Hellenic Ministry of Education
and Religious Affairs



Greek Chairmanship
Council of Europe
May – November 2020

Présidence de la Grèce
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2020

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

NOTE CONCEPTUELLE

Contexte général

Dans le cadre de la présidence grecque du Conseil de l'Europe, **une conférence informelle des ministres de l'Éducation se tiendra le 29 octobre 2020 au matin, et une réunion d'experts le 30 octobre 2020.**

Les deux réunions se dérouleront à distance grâce à des outils numériques.

Conférence ministérielle informelle (29 octobre 2020)

La première session portera essentiellement sur la pandémie de COVID-19 en tant que défi mondial majeur qui exige une réponse coordonnée et résolue de tous les pays. L'objectif de cette conférence est d'approuver une **Déclaration** sur la réponse de l'éducation à la COVID-19, préparée par le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives du Conseil de l'Europe (CDPPE).

Une seconde session s'intéressera au rôle de l'éducation dans la sensibilisation à la protection du patrimoine culturel menacé par le changement climatique. L'objectif de cette conférence est de fournir des éléments pour les conclusions de la présidence, en reconnaissant la nécessité d'encourager une prise de conscience du rôle de l'éducation dans cette question et en prenant appui sur les travaux antérieurs du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine culturel, du changement climatique et de l'éducation, en lien avec les travaux de l'Organisation sur les compétences pour une culture de la démocratie.

Les Ministres seront également informés de l'état d'avancement de l'établissement d'un Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, suite à la conférence ministérielle informelle qui s'est tenue en novembre 2019 sous la présidence française du Comité des Ministres.

Réunion d'experts (30 octobre 2020)

Le 30 octobre 2020, la conférence informelle des ministres de l'Éducation sera immédiatement suivie d'une réunion d'experts, qui portera sur les mêmes thèmes que la conférence ministérielle. Cette réunion offrira aux décideurs une occasion unique de mettre en commun leurs points de vue et leurs expériences et d'approfondir les questions soulevées dans la Déclaration sur la COVID-19 approuvée par les ministres de l'Éducation, en vue de formuler des recommandations.

Les participants à la réunion d'experts examineront ensuite la question de l'éducation au patrimoine culturel, et formuleront des recommandations sur la sensibilisation à l'importance du changement climatique et de la protection du patrimoine culturel, dans le contexte du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe.

Programme

**29 octobre 2020 Conférence ministérielle
(10 heures-14 heures, heure d'Athènes ; 9 heures-13 heures, heure d'Europe centrale)**

Session 1 :

« La réponse de l'éducation à la crise de la COVID-19 : le droit à une éducation de qualité en période de pandémie et les défis y afférents »

La **Session 1** s'intéressera à la manière dont les États parties à la Convention culturelle européenne répondent à la nécessité de garantir le droit à une éducation de qualité en période de pandémie, et à la façon dont le programme d'éducation du Conseil de l'Europe pourrait être adapté au contexte de la COVID-19 et à la situation de l'après-COVID.

Les difficultés que pose la promotion de l'enseignement à distance pendant la pandémie pour garantir une éducation de qualité pour tous feront l'objet d'un examen particulier.

La discussion pourrait porter sur les points suivants :

- Renforcer la démocratie par l'éducation ;
- Innover dans les méthodes d'apprentissage et d'enseignement ;
- Évaluation et reconnaissance des qualifications ;
- Garantir le droit à l'éducation pour les élèves les plus vulnérables.

Session 2 :

« Utiliser l'éducation comme un outil pour promouvoir la sensibilisation au patrimoine culturel menacé par le changement climatique dans une culture démocratique »

La **Session 2** se concentrera sur l'éducation et la sensibilisation des jeunes ainsi que des professionnels de l'éducation sur des sujets relatifs à l'accès, à la participation et à la jouissance du patrimoine culturel.

La discussion pourrait porter sur les points suivants :

- Donner aux enfants et aux jeunes les moyens de connaître et de défendre leur droit d'accès et de jouissance de ce patrimoine ;
- Encourager la participation des jeunes à des échanges de vues et à des activités en lien avec le patrimoine culturel et sa protection contre les effets du changement climatique ;
- Donner aux parties prenantes (pouvoirs publics, professionnels, société civile, etc.) des outils efficaces permettant de diffuser, en ligne et hors ligne, des éléments du patrimoine culturel qui présentent un intérêt commun ;
- Etudier les relations entre patrimoine culturel, changement climatique/développement durable et compétences pour une culture de la démocratie.

Objectifs

Thème 1 – Session 1 (29 octobre 2020) –

« La réponse de l'éducation à la crise de la COVID-19 : le droit à une éducation de qualité en période de pandémie et les défis y afférents »

La protection de la démocratie revêt une importance particulière en temps de crise. La pandémie de la COVID-19 exige que nous gardions un œil vigilant et inventif sur nos systèmes éducatifs en nous demandant comment ils assureront l'exercice du droit à l'éducation malgré les difficultés liées à cette crise, et comment ils parviendront à s'adapter aux nouveaux besoins tout en garantissant qu'à tous les niveaux, l'éducation permette aux élèves de développer leurs compétences et les encourage à participer au processus démocratique.

Thème 2 – Session 2 (29 octobre 2020) –

« Utiliser l'éducation comme un outil pour promouvoir la sensibilisation au patrimoine culturel menacé par le changement climatique dans une culture démocratique »

Le patrimoine culturel est un facteur clé de l'identité d'un pays et de sa continuité historique. C'est aussi une composante majeure de la citoyenneté européenne et mondiale.

Cette session, à la lumière et dans le droit fil de l'initiative spéciale présentée par la Grèce aux Nations Unies en septembre 2019 (<https://ccich.gr/pre-climate-action-summit-event-cultural-heritage-partnership-to-enable-ambitious-climate-action/>), portera sur la nécessité de prendre conscience, dès le plus jeune âge, de l'importance du patrimoine culturel et, en même temps, du droit de toutes les générations à participer à ce patrimoine et à en apprécier la richesse. Ce droit va de pair avec l'obligation de transmettre ce patrimoine de génération en génération et de le protéger des effets du changement climatique.

Tous les États et toutes les sociétés doivent s'employer, sans tarder et de manière organisée, à atténuer les effets du changement climatique sur le patrimoine culturel, sans pour autant entraver le droit des générations futures à jouir de ce patrimoine, à en être fières et à devenir des citoyens du monde responsables. Et cela soulève la question : Comment pouvons-nous profiter de notre patrimoine national respectif sans le fermer aux autres ? Quelle est la relation entre le patrimoine culturel national et européen ?

Sensibiliser l'opinion au patrimoine culturel et à la nécessité de le protéger contre le changement climatique et l'activité humaine en appliquant des stratégies éducatives intégrées, parmi lesquelles le développement des compétences numériques : tel est l'objectif principal de la session.

Résultats attendus de la conférence ministérielle

- 1. L'approbation d'une déclaration politique sur la réponse à la COVID-19 en matière d'éducation, l'objectif étant de garantir le droit à l'éducation en temps de crise.**
- 2. Un ensemble de conclusions de la présidence faisant ressortir d'une part la détermination des États à promouvoir l'éducation au patrimoine culturel à l'aune des défis que pose le changement climatique et, d'autre part, le lien avec les compétences pour une culture de la démocratie.**

Autre résultat attendu de la conférence ministérielle

Un concours artistique au sein d'établissements scolaires grecs. Il est proposé que les meilleures réalisations artistiques soient publiées sur une plate-forme numérique du Conseil de l'Europe et sur les sites web du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation et des Affaires religieuses, et du ministère de la Culture et des Sports de la Grèce.